

h de /

PREFET DE LA RÉGION AQUITAINE

DIRECTION
REGIONALE des
AFFAIRES
CULTURELLES
Conservation Régionale
des Monuments
Historiques

*Portant inscription au titre des monuments historiques de
l'ancien Jeu de Paume, actuel trinquet, de LA BASTIDE
CLAIRENCE (Pyrénées-Atlantiques)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- VU le décret N° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- VU le décret N° 99-78 du 5 février 1999 modifié, relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;
- LA commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) de la région Aquitaine entendue en sa séance du 30 septembre 2010 ;

CONSIDERANT que l'ancien Jeu de Paume, actuel trinquet de LA BASTIDE CLAIRENCE (Pyrénées-Atlantiques), présente un intérêt d'architecture et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la conservation en raison de la rareté de ce type d'édifice et de la présence d'une bonne partie des aménagements originels, dont l'évolution témoigne de l'adaptation aux nouvelles pratiques culturelles,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Sont inscrits en totalité, au titre des monuments historiques, l'ancien Jeu de Paume, actuel trinquet, de LA BASTIDE CLAIRENCE (Pyrénées-Atlantiques) et la demeure contigüe, dite « maison Garchot » indissociable de celui-ci.
Cet ensemble est situé rue Notre Dame sur la parcelle n° 374, section A du cadastre, d'une contenance de 7a 77 ca, et appartient à l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL PAYS BASQUE, n° SIRET 200 000 941 00019, constitué le 21 décembre 2005 (statuts déposés à la sous-préfecture de BAYONNE (Pyrénées-Atlantiques), dont le siège social est situé au n° 4, allée des Platanes à BAYONNE (Pyrénées-Atlantiques) et qui a pour représentant responsable Monsieur PORTIER Arnaud, demeurant au n° 4, allée des Platanes à BAYONNE (Pyrénées-Atlantiques).

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL PAYS BASQUE est propriétaire de cet ensemble par acte de vente passé le 21 novembre 2008 devant Maître COCHELIN-GOMEZ, notaire à HASPARREN (Pyrénées-Atlantiques) et publié au 1^{er} bureau des hypothèques de BAYONNE (Pyrénées-Atlantiques) le 25 novembre 2008, volume 2008 P n° 9581.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté dont une copie certifiée conforme sera adressée sans délai à Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

ARTICLE 4 - Il sera notifié au Préfet du département concerné, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Bordeaux, le **08 SEP. 2011**

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales



Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC